RECIDIVE DE COUPE de PINS VIFS sur les PARCELLES de BOURASSOUZE et LA PEYRIQUE!!!!

Début septembre un transporteur a emporté illégalement les billons de pins en dépôt. L'ADDUFU a posé une nouvelle plainte pour cet acte de vol.
Le propriétaire des parcelles a, de nouveau, organisé une coupe de pins vifs entre le 22 et 27 juillet 2019.

Samedi 27 juillet le président de notre association a été informé de l'importance de cette coupe , environ 400 à 500 stères de pins vifs de tous âges étaient déjà stockés sur des terrains loués par l'ONF en face de La Salie. Quelques centaines de stères coupées sont encore au sol sur le terrain.

Lundi, une délégation de 80 personnes représentant les chasseurs, les pêcheurs , des associations environnementales s'est rendue sur place pour faire arrêter le travail immédiatement.

Nous avons demandé aux représentants des mairies de La Teste et Gujan, qui ont constaté l' importance des faits, de lancer des procédures rapides et assez dures pour dissuader le propriétaire de recommencer
Les justifications que tente d'apporter le propriétaire ne tiennent pas compte des Baillettes et Transactions qui seules régissent la gestion de cette forêt
Il est donc une nouvelle fois dans l'illégalité vis à vis des Baillettes et Transactions ce que confirment les représentants des municipalités.
Nous allons porter plainte comme dans le premier dossier

Cliquer ici pour lire l'article de Rue 89 Bordeauxde lundi 29 juillet 2019

c. (https://rue89bordeaux.com/2019/07/nouvelle-coupe-de-bois-illegale-site-classe-de-foret-de-teste/)

Cliquer ici pour lire l'article de Sud Ouest du mercredi 31 juillet 2019

L'ADDUFU a porté plainte avec constitution de partie civile, jeudi 04 octobre 2018 pour défendre les Droits des Usagers et dénoncer cette grave infraction de coupe de pins vifs arrétée mais prévue sur 80 hectares!!!!
Nous incitons les maires des communes du Captalat à mener une action juridique allant dans le même sens , à savoir la Défense des Usagers en plus des atteintes au site classé

Pour le moment la seule plainte du syndic des Usagers de La Teste est insuffisante
Cliquer ici pour lire l'article de Sud Ouest du vendredi 05 octobre 2018
Cliquer ici pour lire l'article de la Dépêche du Bassin du jeudi 11 octobre 2018
Nous avons rencontré Madame le Maire de Gujan Mestras et Monsieur le Maire de La Teste de Buch mercredi 14 novembre 2018, ils nous ont promis de porter plainte chacun séparemment pour COUPE ILLEGALE SANS DEMANDE PREALABLE PAR UN NON USAGER.

Ils sont d'accord sur le fait qu'il y a bien eu violation des Baillettes et Transactions